

Naturellement, nos religieuses étaient bien reconnaissantes envers ce digne prélat qui leur rendait de si bons services et quand revenait le nouvel an, elles le lui disaient à cœur ouvert. « Si j'ai pu être utile en quelque chose à votre maison, répondait le bon évêque, je n'ai fait que ce qu'une communauté entièrement dévouée au service des autres a droit d'attendre de tous, et particulièrement de ceux que la divine Providence a placés dans la situation où je me trouve. Bien loin de craindre de ne pouvoir vous acquitter avec moi, je vous prie de croire que vous n'êtes nullement endettées. Aux sentiments de reconnaissance que vous voulez bien me témoigner, vous ajoutez des vœux pour mon bonheur, je vous en remercie bien sincèrement et vous prie de me continuer le secours de vos ferventes prières dont je sens un pressant besoin. »

Mgr Turgeon paraît avoir été un des bons amis de la Mère Sainte-Marie qui était alors supérieure. Les anciennes mères nous disent que lorsqu'il la voyait au parloir, en ouvrant la grille, il lui disait : « Je vous salue Marie. » On entrevoit tout de suite le ton de bonhomie et d'aimable simplicité sur lequel se traitaient toutes les questions : rentes de France, affaires seigneuriales, écoles normales, et même recours aux tribunaux. Car il s'agissait alors de faire rendre à la communauté un terrain accaparé tout bonnement par l'église Anglicane. Mgr de Québec, consulté à ce sujet, engagea ses Ursulines à faire valoir leurs droits auprès de la Commission royale. « Et pourquoi non ? continue le bon évêque, n'est-elle pas ici pour prendre connaissance de ce qui touche les intérêts des sujets de Sa Majesté ? Et peut-elle en avoir de plus fidèles qu'une communauté de religieuses ? »

En 1835, monsieur le grand vicaire Cooke, curé des Trois-Rivières, était supérieur du Monastère. Le R. Barthélemy Fortin, notre dévoué Chapelain.

Aux élections du 4 mai 1835, le corps administratif de la communauté se composait comme suit :